

**PROCÈS-VERBAL DE LA 31<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE**  
**RÉGIME DE RETRAITE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES**  
**DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

---

Procès-verbal de la trente et unième (31<sup>e</sup>) assemblée annuelle du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) tenue le jeudi 24 août 2023, à 11 h 45, présentée à l'amphithéâtre Hydro-Québec et en Webinaire.

Membres du Comité de retraite présents :

M. Louis Adam, président  
Mme Marie-Claude Beaulieu  
Mme Claire Bilodeau  
M. Nicolas Bouchard Martel  
M. Stéphane Chrétien, vice-président  
M. Claude Godbout  
Mme Caroline Martel  
M. Michel Turcotte

Étaient également présents à titre d'invités :

M. Sébastien Chabot, Gestionnaire – Placements, Bureau de la retraite  
M. Martin Latulippe, Directeur général, Bureau de la retraite  
Mme Isabelle Morneau, Directrice – Service aux participants et actuariat, Bureau de la retraite

Au total, ce sont trente-neuf (39) personnes qui ont assisté à l'assemblée annuelle, dont vingt (20) en ligne.

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le président du Comité de retraite, M. Louis Adam, souhaite la bienvenue aux participants et participantes et propose l'ouverture de la trente et unième assemblée annuelle du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval.

Ce dernier agit à titre de président d'assemblée. Il présente les membres du Comité de retraite.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président présente le projet d'ordre du jour. M. Louis Adam propose l'adoption de l'ordre du jour, dûment appuyé par M. Benny Rigaux-Bricmont. Le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé.

**3. Adoption de la procédure de mise en candidature pour les membres du Comité de retraite**

Le président informe l'assemblée de la procédure de mise en candidature pour les postes à pourvoir au sein du Comité de retraite.

M. Louis Adam propose l'adoption de la procédure de mise en candidature, dûment appuyée par M. Stéphane Chrétien.

**4. Adoption du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> assemblée annuelle du Régime**

Le procès-verbal de la 30<sup>e</sup> assemblée annuelle est disponible sur le site Web du RRPPUL. Cette information était mentionnée sur l'avis de convocation qui a été transmis aux participants et participantes. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité après modifications, séance tenante, sur proposition de M. Claude Godbout, dûment appuyé par Mme Claire Bilodeau.

**5. Rapport du président**

Le président commence par un résumé des grandes réalisations des dernières années et en profite pour remercier M. Daniel Coulombe qui a siégé au Comité de retraite et au Comité de placement pendant plus de 19 ans.

Le président rappelle la mission du Bureau de la retraite et la structure de gouvernance mise en place par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval, dont l'ajout en 2023 d'un comité de travail ESG et surtout de la nouvelle structure de direction de l'équipe du Bureau de la retraite.

Le RRPPUL a fait preuve de résilience en 2022 face aux chocs économiques :

- a. hausse de l'inflation et des taux d'intérêt ainsi que des rendements négatifs en actions et en obligations;

- b. baisse de 268 M\$ de l'actif compensée en bonne partie par un appariement adéquat (PP);
- c. chocs de l'année absorbés par les marges déjà constituées, soit le Fonds de stabilisation et la Réserve;
- d. la Politique de financement a démontré sa robustesse par rapport aux tensions de 2022.

Une évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2022 et permet, entre autres, de constater un maintien de la situation financière du Régime.

## **6. Données financières**

### *6.1 Évaluation actuarielle*

M. Martin Latulippe présente les principaux résultats de l'évaluation actuarielle du RRPPUL au 31 décembre 2022 pour les deux volets du Régime.

### *6.2 Rendements des volets*

M. Sébastien Chabot, Gestionnaire - Placements au Bureau de la retraite, fournit de l'information sur les rendements obtenus en 2022, tant au niveau de la caisse de retraite que des différentes catégories d'actifs. Il présente également les principaux mandats en cours de suivi et communique de l'information sur les rendements de l'année 2022.

Les répartitions d'actifs pour le Volet antérieur et le Second volet sont présentées conformément à la Politique de placement du RRPPUL.

### *6.3 Rapport financier audité*

M. Martin Latulippe présente les principales informations financières du Régime pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022. Il résume les principaux éléments constituant l'actif du Régime de retraite et son évolution au cours de l'année 2022, pour chacun des volets.

## **7. Données démographiques**

Mme Isabelle Moreau présente les différentes données démographiques du RRPPUL en date du 31 décembre 2022.

## **8. Amendements au Règlement du Régime**

Mme Isabelle Moreau informe l'assemblée qu'aucun amendement n'a été adopté en 2022.

Elle mentionne également qu'un amendement au Règlement du Régime a été adopté en juin 2023. Mme Moreau résume les modifications apportées dans le Règlement par l'amendement 40\* et rappelle les paramètres d'indexation des rentes du Second volet en vigueur qui sont maintenus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 en vertu de l'évaluation actuarielle 2022.

## **9. Gestion des risques financiers**

La Politique de financement a été adoptée le 17 mai 2019 par le SPUL et l'Université. M. Martin Latulippe en présente les principaux paramètres et illustre l'application de celle-ci dans le cadre des résultats de l'évaluation actuarielle 2022.

## **10. Rapport sur la gouvernance**

Le président présente les éléments de gouvernance du Comité de retraite à l'égard de sa régie interne et du suivi des délégataires et fournisseurs de service. De plus, il confirme que tous les membres du Comité ont rempli une déclaration de confidentialité et d'intérêts.

Il fait également état de la nouvelle structure du BR qui permet d'assurer une meilleure gouvernance.

De plus, il mentionne l'adoption de la Politique d'investissement responsable et durable adoptée par le Bureau de la retraite en mars 2023 et résume les actions qui en découlent pour le Comité de retraite.

## **10. Élection d'administrateurs (s'il y a lieu)**

Le président résume les dispositions légales prévoyant que les participants actifs, les participantes actives, les participants non actifs et les participantes non actives peuvent, s'ils le désirent, procéder à l'élection d'un membre avec droit de vote et d'un second membre sans droit de vote. Les membres actuels sont :

	Membres actuels
Membre désigné par les participants actifs et participantes actives avec droit de vote	Claire Bilodeau
Membre désigné par les participants actifs et participantes actives sans droit de vote	Marie-Claude Beaulieu
Membre désigné par les participants non actifs et participantes non actives avec droit de vote	Claude Godbout
Membre désigné par les participants non actifs et participantes non actives sans droit de vote	Claude Paradis

Un mandat vient à échéance, celui du membre désigné par les participants non actifs et participantes non actives sans droit de vote. Un formulaire de mise en candidature a été reçu dans les délais prescrits.

Pour le poste de membre désigné par les participants non actifs et participantes non actives sans droit de vote, le président indique qu'il n'y a eu qu'une candidature dûment déposée, soit celle de M. Claude Paradis. M. Paradis est donc élu par acclamation.

#### **11. Affaires nouvelles**

Aucun nouveau sujet n'a été proposé.

#### **12. Période de questions**

Une question est posée sur l'impact de la grève sur la situation financière du RRPPUL. Comme il n'y a pas de service crédité lorsqu'il n'y a pas de cotisations versées au régime, il n'y a pas d'impact. Les participants et participantes ont été informés des modalités de rachat de la période de grève et plus de 300 personnes ont procédé au rachat de ces journées.

Une autre question est posée sur le rétablissement potentiel des dispositions d'indexation prérestructuration, compte tenu du niveau élevé de l'inflation actuellement. Comme présenté dans la section de gestion des risques financiers, cette éventualité est prévue dans la Politique financement une fois que les autres paramètres de gestion des risques auront été atteints. Ce rétablissement constituerait un amendement au RRPPUL. Ce serait alors les instances qui ratifieraient un amendement et non le Comité de retraite.

**13. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Benny Rigaux-Bricmont propose la levée de la séance à 13 heures, dûment appuyé par M. Nicolas Bouchard Martel.

Martin Latulippe  
Secrétaire du Comité de retraite

Le 24 août 2023